

AFFOUAGE 2024/2025

La liste des affouagistes va être renouvelée pour le partage des lots de l'année 2024/2025.

Les personnes désirant s'inscrire sur cette liste doivent remettre en mairie le coupon ci-dessous, complété, daté et signé.

Avant le 09 Octobre 2024

Toute demande incomplète ou non parvenue à cette date ne sera pas prise en compte.

Le montant de la taxe d'affouage a été fixé à 45 € cette année.

Un avis des sommes à payer vous sera adressé par la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Saône - Service de Gestion Comptable de GRAY

Le Maire,
Serge GUYOT



AFFOUAGE 2024/2025

Je soussigné,, demande mon inscription sur la liste des affouagistes pour l'année 2024/2025.

Engagements du bénéficiaire

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement d'affouage consultable à la mairie de la commune dont je suis résident fixe. En tant que bénéficiaire de l'affouage communal, je m'engage à :

- respecter ce règlement et ses annexes,
- **fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile Chef de famille » et informer mon assureur de mes activités d'affouagiste-exploitant,**
- ne pas revendre le bois de chauffage qui m'a été délivré en nature par la commune (Art 243-1 du Code Forestier (nouveau) créé par ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012).

Attention, tout affouagiste faisant exploiter sa part d'affouage par un autre, doit établir un contrat avec ce dernier sous peine, en cas d'accident lors de l'exploitation, de voir sa responsabilité directement engagée (Code du Travail).

Le

Signature :